

Chers parents, chers utilisateurs du Centre de Loisirs d'Artigueloutan,

Le centre de loisirs d'Artigueloutan gère les activités périscolaires sur les temps avant / après l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Ce temps est un temps éducatif, déclaré auprès des Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport.

#### INSCRIPTION :

Pour la rentrée 2023 / 2024, vous pouvez d'ores et déjà inscrire votre enfant aux activités périscolaires.

Dossier d'inscription ci-joint à envoyer à : [contact@acmartigueloutan.fr](mailto:contact@acmartigueloutan.fr)

#### HORAIRES et ENCADREMENT :

##### ▪ TEMPS PERISCOLAIRES :

Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h20.

Cet accueil est dédié aux enfants fréquentant l'école publique d'Artigueloutan.

L'encadrement est assuré par deux animateurs (un renfort par un agent communal sera assuré le soir).

L'inscription journalière n'est pas obligatoire mais est recommandée en cas d'une fréquentation inhabituellement élevée.

*Nous rappelons que le Centre de Loisirs se conforme à la réglementation de la SDJES et que sur ces créneaux d'ouverture, les parents/accompagnants ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte du bâtiment.*

#### TARIFS :

##### ▪ TEMPS PERISCOLAIRES

- Matin de 7h30 à 8h20 : **1€ par enfant et par jour**
- Soir de 16h30 à 18h20 : **1,80€ par enfant et par jour**

Une adhésion annuelle de 10€ par famille est à régler pour toutes participations aux activités organisées dans les centres de vacances et de loisirs de l'association LesPEP64.

Une facturation mensuelle unique vous sera transmise pour l'ensemble des prestations (périscolaires et extrascolaires)

Nous restons disponibles pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Très cordialement.

L'équipe du secteur Loisirs des PEP64